

Publié sur le site internet de la Ville le 17/04/24



Direction Citoyenneté et Solidarités
Service Etat-Civil

DG-AR-2024-033

arrêté n°

ARRÊTÉ

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Instruction Générale relative à l'état civil, notamment son titre 1er, chapitre 1er, section 1ère,

CONSIDÉRANT que le Maire et les Adjointes seront absents de la commune le 1^{er} juin 2024,

Article 1 :

Monsieur Sébastien ROUSSEL, Conseiller Municipal, est délégué pour exercer les fonctions d'officier d'état civil en vue de procéder au mariage de :

Madame Gaël FERRIERE et Monsieur Olivier LATREILLE

Article 2 :

Le présent arrêté sera notifié à Sébastien ROUSSEL et joint à l'acte de mariage des susnommés.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La Chapelle-sur-Erdre
Le 10 avril 2024

Le Maire,


Fabrice ROUSSEL.